



FICHE D'INSCRIPTION DÉBUTANT
Compagnie des Archers de Vertou
Saison 2024 - 2025

NOM :

PRÉNOM :

Date et lieu de Naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. portable : Taille de Maillot :

Adresse mail : en minuscule (pour recevoir la correspondance du club)

Je note que la licence sera envoyée également à cette adresse mail.

Coût de l'inscription :

- 190 € (voir modalités de paiement ci-dessous) comprenant la licence FFTA (assurance comprise), prêt du gros matériel, achat du petit matériel (carquois, flèches, protège bras, palette, dragonne), formation.

L'adhésion à la Compagnie des Archers de Vertou implique l'acceptation et l'application sans réserve du règlement intérieur, des statuts (libres d'accès au local de l'association), ainsi que des décisions du Bureau ou du Comité d'Administration.

Selon la loi n° 2022-296 du 2 mars 2022, le certificat médical n'est plus obligatoire. Cependant, il est nécessaire de remplir le questionnaire santé ci-joint que je conserve. Si vous répondez positivement à l'une des questions, vous devrez prendre rendez-vous avec votre médecin traitant pour obtenir un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive y compris en compétition

- 1) Une photocopie du certificat médical de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc en compétition (uniquement pour les + de 18 ans).
- 2) Une photo d'identité (nom et prénom au dos).
- 3) Une photocopie de la pièce d'identité ou du passeport.
- 4) Un chèque à l'ordre de « Archers de Vertou » (possibilité de paiement en plusieurs fois). Pour les familles, la cotisation est dégressive. Nous acceptons les Chèques Pass, les Chèques-Vacances (ANCV) et les Pass-Sport.
- 5) Pour les mineurs, remettre l'autorisation parentale (page 2).

ATTENTION : un dossier incomplet ne peut donner lieu à affiliation à la FFTA

AUTORISATION PARENTALE - POUR LES MINEURS INTERVENTION MÉDICALE OU CHIRURGICALE OBLIGATOIRE

Le code de la santé public (article 1111-4 et 1111-6) précise qu'aucun acte médical ne peut avoir lieu sans le consentement de la personne (ou du responsable légal).

Je soussigné autorise mon enfant né le / / à participer aux activités de la Compagnie des Archers de Vertou et à faire pratiquer sur mon enfant tout acte médical ou chirurgical d'urgence que nécessiterait son état. J'accepte toute hospitalisation dans l'hôpital compétent le plus proche. Mon enfant est licencié à la F.F.T.A. par les soins du club et bénéficie ainsi de l'assurance fédérale.

Le médecin de famille est le docteur :.....

Téléphone :

Afin de pouvoir joindre les parents ou responsables du mineur de manière à ce que l'équipe médicale puisse communiquer le cas échéant avec eux, indiquez ci-dessous les coordonnées complètes. Personnes à contacter en cas de besoin justifiant une intervention médicale ou chirurgicale d'urgence : (responsables légaux)

La Mère Nom : Prénom :

Tél mobile :

Le Père Nom : Prénom :

Tél mobile :

Le Tuteur Nom : Prénom :

Tél mobile :

Par la présente autorisation parentale, je m'engage à accompagner mon enfant sur le pas de tir (gymnase ou terrain extérieur) à l'heure de l'entraînement. Je m'engage aussi à être présent à la fin de l'entraînement pour le reprendre.

Je m'engage aussi à ce que mon enfant s'entraîne régulièrement aux horaires qui vous ont été communiqués afin de participer, au cours de la saison, aux concours qui lui seront proposés.

Fait à le/...../.....

Signatures des Parents ou du Tuteur